



Les territoires ont la parole ! Région Auvergne-Rhône-Alpes Compte-rendu de la réunion du 1er décembre 2021

1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

Rappel des coordonnées de contact : contac@dastri.fr / operations@dastri.fr

2.1 DASRI avec Electroniques (DASRIe)

- **Toutes les pharmacies devront-elles récupérer ces produits ? ou est-ce certaines pharmacies particulières ?**

Toutes les pharmacies points de collecte du réseau DASTRI pour les boîtes à aiguilles (18 500 sur 21 200) seront également points de collecte pour les DASRIe. A terme, selon l'Article L4211-2-1 du Code de la Santé Publique, toutes les pharmacies devront intégrer le réseau DASTRI et donc récupérer également les DASRIe.

A noter que pour les DASRIe, uniquement les pharmacies pourront récupérer ces produits et non les déchèteries ou les autres profils.

2.2 DASRI mous

- **Un patient en autotraitement qui génère des poches de sang, comment doit-il les faire éliminer ?**

DASTRI ne récupère que les DASRI perforants. Pour les DASRI mous, la filière à utiliser est celle des ordures ménagères. L'ARS précise qu'une bonne pratique, notamment dans les cas où du sang est visible, de déposer les DASRI mous dans des sacs plastiques opaques pour ne pas être reconnaissables facilement.

2.3 Communication

- **En tant que collectivité, il arrive que des pharmacies ou des professionnels de Santé se rendent en déchèterie pour faire éliminer leur DASRI. Quelles communications mettez-vous en place auprès de ces acteurs ?**

DASTRI échange régulièrement avec les pharmacies en communiquant auprès de l'Ordre et des syndicats. De plus, des mailings sont envoyés à toutes les pharmacies pour faire passer les consignes de tri et leur rappeler leurs obligations. En complément, DASTRI peut être amené à faire des campagnes de communication plus ciblées, en partenariat des collectivités par exemple.

Concernant les professionnels de Santé, nous rappelons que le périmètre de la filière se limite aux patients en auto-traitement et aux utilisateurs d'autotest, les professionnels de Santé sont considérés comme étant les producteurs des DASRI qu'ils génèrent et doivent avoir un circuit d'élimination adéquat.

L'ARS complète en indiquant qu'il prévoit une mise à jour de son site internet pour rappeler les obligations de chacun. Une communication sera poussée auprès des URPS dans un premier temps, des contrôles attestant d'un contrat d'élimination pourront également être mis en place dans un second temps.

- **L'ordre des médecins se demande vers quel organisme se rapprocher pour avoir des informations sur la fin de vie des DASRI**

L'ARS rappelle qu'il est l'organisme référent pour accompagner les professionnels de Santé.

3 PLAN D' ACTIONS

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Mise à jour du site internet de l'ARS en rappelant les obligations de chacun concernant la gestion de la fin de vie des DASRI	ARS	DASTRI	2022
Communication auprès de l'ensemble des URPS concernant la gestion de la fin de vie des DASRI	ARS	DASTRI	2022
Accompagner les collectivités qui souhaitent arrêter de collecter les DASRI en déchèterie en sensibilisant les pharmacies alentours.	DASTRI	COLT	2022
Analyser le maillage en pharmacie en Auvergne ainsi qu'en Isère, notamment pour permettre une récupération des DASRIe facilitée pour les patients concernés.	DASTRI	PHARMA	S1-2022